

N° 249/2022

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 5 Juillet 2022

Le 5 Juillet 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 29 juin 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**Nombre de présents : **18**Nombre d'excusés : **9**Nombre d'absents : **2****VOTES**

Pour : 22

Contre : --

Abstention : --

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITE Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, OCHIER Jean-Christophe, COENART Séverine, LOYSEAU David, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Madame THIEBAULT Dominique

Monsieur CLEMENT Alain

Monsieur GAUTHIER Pascal

Madame LAZAAL Zahia

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

Madame NUNHOLD Jacinthe

Monsieur BOUDJEKADA Isamël

pouvoir à DALON Olivier

pouvoir à MUNNIER Jean- Paul

pouvoir à DZIERZYNSKI Aurélie

pouvoir à BESANCON Colette

Etaient absentes : NICOLET Josette, TABECHE Yasmina**Monsieur LOYSEAU David** est désigné secrétaire de séance**OBJET****PROJET NEOLIA DE DEMOLITION DE 37 LOGEMENTS RUE DE
NORMANDIE**

La convocation du conseil a été faite le 29 Juin 2022

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 12 juillet 2022

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 12 Juillet 2022

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 5 Juillet 2022

DÉLIBÉRATION n° 249/2022

Objet : Projet Néolia de démolition de 37 logements rue de Normandie

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le



ID : 025-212502843-20220705-249_2022-DE

Le Rapporteur :

Par courrier en date du 14 juin 2022, la société NEOLIA a sollicité la collectivité afin que cette dernière saisisse son conseil municipal en vue d'acter le projet de démolition de l'immeuble sis 14 à 20 rue de Normandie à Grand-Charmont.

Construit en 1960, le bâtiment C2 bis situé au quartier des fougères est un immeuble de type R+5 comprenant 37 logements répartis sur 4 entrées, et composé de 5 T2, 24 T3, 5 T4, 2 T5 et 1 T6.

Par le fait de sa vétusté, il a été décidé de procéder à sa démolition. De plus, ses logements ne répondent plus à la demande actuelle.

Cette opération s'inscrit toujours dans le programme de rénovation urbaine du quartier des fougères, qui a déjà concerné la démolition et la réhabilitation de plusieurs immeubles, ainsi que la requalification des espaces extérieurs.

Les locataires en place seront prioritairement relogés dans des logements vacants ou en cours de libération sur la commune, quartier et hors quartiers et au sein de programmes neufs selon opportunité.

En matière de relogement, NEOLIA a formalisé une procédure interne garante du respect des règles définies et mis en place une organisation visant à traiter le plus efficacement et globalement possible, cette question.

Ainsi, en amont des démolitions, un diagnostic social est réalisé par les équipes de proximité. Ce diagnostic a pour objectif de réaliser un état de l'occupation, ainsi qu'une analyse de la situation de chaque locataire (composition familiale, capacité financière...) par un entretien individuel systématique mené par les équipes de NEOLIA afin de définir les besoins et souhaits en termes de relogement.

Cette première approche permet de définir le niveau d'intervention, pour chaque situation :

- Par des problématiques identifiées et donc une gestion du relogement directement par le conseiller habitat NEOLIA
- Des problématiques financières, de santé ou de handicaps, mobilité, de dette de loyer, avec une gestion du relogement assurée par le conseiller habitat et aussi la MOS relogement suivie par SOLIHA, mais également la direction de l'habitat solidaire.

La MOS relogement a pour mission de mettre en place un accompagnement adapté et dans la durée si nécessaire.

L'accompagnement s'initie avant la phase active de relogement et s'étend au-delà de l'entrée dans les lieux et la prise de possession du nouveau logement. Dans ce cas, si nécessaire, NEOLIA a également la capacité à missionner ses conseillères en économie sociale et familiale et/ou son éco-médiatrice afin d'accompagner les clients dans la prise en mains et l'installation dans le logement.

Le planning prévisionnel des travaux de démolition est le suivant :

- | | |
|--|-------------|
| - Appel d'offres | 01/07/2023 |
| - Lancement des ordres de service et démarrage travaux | 01/11/2023 |
| - Désamiantage et travaux démolition | 01/01/2024* |
- *date estimée en fonction des relogements.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acter et d'autoriser le projet NEOLIA de démolition de 37 logements sis 14 à 20 rue de Normandie à Grand-Charmont.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission à
la Sous-Préfecture le 12.07.2022
et de la publication le 12.07.2022



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Paul MUNNIER.